

Il s'agit d'un nouveau point mis à l'ordre du jour par la partie syndicale. On se pose notamment les questions suivantes : quel est le statut d'un employé du Ministère qui est pris en otage; quels sont les avantages sociaux et l'indemnisation auxquels peuvent avoir recours l'employé pris en otage, ainsi que les personnes à sa charge.

La direction informe la partie syndicale qu'un groupe de travail sera formé pour se pencher sur cette question en tenant compte des Directives sur le service extérieur, des conventions collectives, des questions de sécurité et de la politique du gouvernement sur le terrorisme. Le groupe de travail se composera du Conseil du Trésor et de l'ACDI.

La direction invite la partie syndicale à faire une présentation qui permette un examen des préoccupations actuelles et favorise l'élaboration d'une politique à cet égard.

8. Garderie

En réponse à une question posée par la partie syndicale au sujet du projet de garderie, la direction donne les renseignements suivants :

- Le Ministère cherche actuellement un emplacement convenable pouvant abriter une garderie. Il faut prendre en compte divers facteurs, notamment l'accessibilité, la sécurité et les répercussions budgétaires découlant de la réinstallation d'employés et de l'aménagement des locaux. Le ministère des Travaux publics a entrepris une analyse approfondie des coûts de ce projet, et doit soumettre un rapport à cet égard d'ici le début février 1990.

- La direction signale qu'une fois ce rapport terminé, il sera soumis à la haute direction pour approbation.

La partie syndicale demande qu'un comité directeur soit créé et que la direction nomme un coordonnateur de projet pour gérer toutes les activités se rapportant au processus de planification. La direction répète que la responsabilité de gérer la garderie doit demeurer entre les mains d'un groupe de parents et que la demande de la partie syndicale ne peut être prise en compte avant que l'approbation de la haute direction n'ait été obtenue.

La partie syndicale s'efforce actuellement de former un groupe de parents et compte remettre à la direction une copie à